

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES



ÉDITORIAL

Teréga est un acteur majeur du transport et du stockage de gaz en France. Depuis plus de 75 ans, elle met à la disposition de ses clients un réseau sûr et performant, au service de l'énergie des territoires. Ses infrastructures occupent une position stratégique, au carrefour des grands flux gaziers et au cœur de l'Europe de l'énergie. Implanté dans 15 départements du Grand Sud-Ouest, son maillage régional de plus de 5 000 km de canalisations et ses deux sites de stockage souterrain jouent un rôle déterminant dans la transition énergétique de ces territoires et de leurs collectivités.

L'objectif de Teréga est de satisfaire les besoins de ses clients tout en étant un acteur reconnu en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance. Elle s'engage à être une référence dans le secteur de l'énergie en favorisant l'accélération de la transition énergétique par une stratégie et une gouvernance d'entreprise dans laquelle la responsabilité tient une place prépondérante : responsabilité envers ses territoires et ses parties prenantes, responsabilité envers ses collaborateurs, et envers la planète.

Les achats de Teréga représentent environ 50% du chiffre d'affaires du groupe, ses fournisseurs sont donc un maillon essentiel de son activité ce qui justifie de consacrer une attention particulière aux relations avec ses fournisseurs et à leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

C'est pourquoi Teréga a souhaité signer dès 2019 la charte Relations Fournisseurs Responsables proposée par le Médiateur des Entreprises et le Conseil National des Achats (CNA).



Afin de poursuivre cette démarche d'achats responsables, Teréga souhaite par la mise en place de la présente charte, s'assurer de l'engagement de ses fournisseurs et leurs sous-traitants dans des pratiques responsables en termes de sécurité des personnes, de protection de l'environnement, de respect des droits de l'homme, de conformité aux lois et règles applicables, d'éthique des affaires et développement en matière sociale.

Dominique Mockly
Président & Directeur général



ENGAGEMENTS DE TERÉGA VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS

Éthique dans les affaires

Teréga s'engage dans la relation avec ses fournisseurs à avoir un comportement professionnel et éthique dans le déroulement des affaires, à éviter les conflits d'intérêt et à proscrire tout acte de corruption.

Teréga s'engage à la mise en concurrence de ses demandes d'achats, assure à ses fournisseurs une équité de traitement dans l'attribution des marchés par l'analyse impartiale et objective des propositions en termes de coût total d'acquisition, d'aspects techniques et en matière de RSE.

Teréga s'engage sur la transparence dans les échanges d'informations avec ses fournisseurs dans le but de rendre fluide l'exécution des contrats, d'anticiper les difficultés et faciliter la résolution des problèmes.

En matière financière, Teréga s'engage à payer ses fournisseurs conformément aux dispositions de la Loi.

Les fournisseurs pourront solliciter le Comité d'Éthique de Teréga s'ils souhaitent porter à sa connaissance d'éventuels manquements aux engagements éthiques décrits dans cette charte.

Établissement de relations durables

Teréga est particulièrement sensible à la pérennité de ses fournisseurs et s'engage auprès d'eux à :

- construire des relations solides pour ses activités à forts enjeux, afin de capitaliser ensemble le retour d'expérience,
- faire ses meilleurs efforts pour leur donner de la visibilité par une gestion prévisionnelle des achats,
- suivre leur taux de dépendance et les inciter si nécessaire à se diversifier et à élargir leur portefeuille de clients,
- prendre en compte leurs indicateurs RSE (environnementaux, sociaux et de gouvernance) comme un critère de relations durables.

Soutien de l'économie et des entreprises locales

Teréga s'engage à apporter son soutien au développement du réseau local d'entreprises, à favoriser dans la mesure du possible la réalisation des travaux et prestations par des entreprises implantées sur son territoire et à contribuer au développement des relations entre les différents acteurs économiques de son environnement.





ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS VIS-À-VIS DE TERÉGA

Protection de l'environnement : biodiversité et réduction des émissions de GES



Le programme BE POSITIF de Teréga a pour objectif d'effacer progressivement l'empreinte environnementale de ses activités, et ce, en appliquant dans la mesure du possible à l'ensemble des sujets environnementaux la méthodologie connue pour la gestion des impacts sur la biodiversité : monitorer, éviter, réduire et compenser. L'entreprise s'appuie sur ses systèmes de management de l'environnement (ISO 14001) et de l'énergie (ISO 50001).

La prise en compte de la protection de l'environnement est **une partie structurante du processus achats et fait partie des critères de sélection des fournisseurs**. Teréga attend de ses fournisseurs **le respect scrupuleux du Code de l'Environnement et plus généralement de la réglementation en vigueur**, qu'ils œuvrent pour la protection de la biodiversité et de l'environnement de manière générale (déchets, consommation de ressources intégrant notamment les principes de l'économie circulaire, émissions, etc.), et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette démarche doit être intégrée au cœur de leur stratégie en mettant l'accent sur les mesures applicables afin d'éviter, réduire, voire compenser les impacts propres de leurs activités.

Plus particulièrement sur les activités à forts impacts environnementaux (projets d'infrastructures, maintenance des installations, fabrication de matériels, projets de développement), Teréga attend de ses fournisseurs qu'ils **proposent des techniques innovantes, des modes opératoires optimisés, visant l'augmentation de la performance énergétique, la réduction des émissions dans l'air, des rejets dans l'eau et de la production de déchets ou tout autre polluant**.

L'un des enjeux environnementaux majeurs pour Teréga est la réduction des gaz à effet de serre. De nombreuses actions et projets ont déjà été menés afin de réduire l'empreinte carbone de l'entreprise et elle poursuit ses efforts afin de contribuer à l'atteinte de la neutralité de la France. Teréga s'est ainsi engagée à réduire d'ici 2030 de 30% les émissions de l'ensemble des scopes 1, 2 et 3 par rapport à l'année de référence 2021. La réduction des émissions du scope 3 (émissions indirectes liées aux achats de biens et de services, au transport de marchandises, à la gestion des déchets, aux déplacements professionnels, aux déplacements domicile-travail...) constitue un axe d'action prioritaire sur lequel **Teréga attend de ses fournisseurs un engagement et une contribution significatifs pour l'accompagner dans l'atteinte de ses objectifs**.

En matière de protection de la biodiversité, autre enjeu majeur pour Teréga, **il est demandé aux fournisseurs concernés une prise en compte de cet enjeu dans leurs activités et la mise en place de mesures concrètes de réduction de leur impact sur la faune et la flore**.

Respect des droits de l'homme et pratiques sociales

Les fournisseurs de Teréga s'engagent à :

- respecter les stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- au non-recours au travail forcé et au non-recours à l'exploitation des enfants ;
- respecter les critères de non-discrimination conformément aux dispositions de la Loi ;
- veiller à ce que ses employés agissent pour le compte de Teréga dans un environnement neutre, d'égalité et dans le respect des droits d'autrui, sans manifestation de ses convictions politiques, philosophiques, spirituelles ou religieuses susceptible de nuire à la bonne réalisation de ses activités ;
- respecter l'égalité femme/homme dans ses structures ;
- garantir à ses employés des conditions de travail dignes et une rémunération équitable ;
- mettre en place les actions nécessaires pour promouvoir dans leurs établissements les achats solidaires auprès d'Entreprises Adaptées et/ou ESAT ;



- mettre en place les actions nécessaires pour promouvoir dans leurs établissements une démarche d'inclusion et de diversité et plus particulièrement l'embauche de personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi.

Conformité et éthique

Les fournisseurs de Teréga prennent l'engagement ferme de se conformer à la législation en vigueur, aux dispositions de la réglementation nationale et normes internationales, d'avoir un comportement éthique dans le déroulement des affaires, de respecter les accords de confidentialité, d'éviter les conflits d'intérêt et de proscrire tout acte de corruption.

En matière d'anti-corruption, ils s'engagent à mettre en place les contrôles et alertes pertinents afin de limiter ce risque.

Les fournisseurs de Teréga s'engagent à prendre connaissance et à respecter les principes du code d'éthique publié sur le site internet de Teréga.

Les fournisseurs de Teréga s'engagent dans toutes les relations avec elle à la transparence dans les échanges d'information dans le but de rendre fluide l'exécution des contrats, d'anticiper les difficultés et de faciliter la résolution des problèmes.

Hygiène, sécurité et santé au travail

Teréga fait de la prévention des risques liés à la santé et à la sécurité au travail une priorité absolue. Pour garantir au quotidien la sécurité de ses collaborateurs, de ses partenaires et de ses installations, Teréga déploie une démarche structurée et systématique, ancrée dans tous ses processus. Le programme PARI (Prévention des Risques Industriels) vise les objectifs "zéro accident, zéro accrochage, zéro surprise". Teréga s'appuie sur son système de management de la sécurité ISO 45001.

Pour permettre d'atteindre ses objectifs, Teréga demande à ses fournisseurs de respecter la réglementation en matière de sécurité, hygiène et santé au travail. Ils doivent également mettre à disposition les moyens nécessaires à la bonne réalisation des activités de leurs équipes en toute sécurité, s'assurer que leurs personnels connaissent la réglementation en vigueur dans le cadre de leurs interventions et qu'ils disposent des formations nécessaires au développement et maintien de leurs compétences. Ils s'engagent à agir en toute transparence et à instaurer un dialogue permanent afin de garantir une amélioration continue.

Plus particulièrement, les fournisseurs intervenant sur les sites de Teréga et/ou nécessitant d'être agréés, sont tenus de connaître et respecter les engagements pris dans la lettre d'agrément 3S2E et stipulés dans le règlement intérieur de Teréga, notamment sur l'hygiène, la santé et la sécurité des personnes, la protection des biens et la sûreté des installations, la protection des actifs informatiques matériels et immatériels et la cybersécurité.

Sur ces quatre thèmes cités ci dessus, les fournisseurs de Teréga veilleront à ce que leurs propres sous-traitants prennent aussi ces engagements.





UNE DÉMARCHE COMMUNE

Teréga et ses fournisseurs s'engagent dans une démarche commune. En effet, l'importance des enjeux en matière environnementale, sociale et de gouvernance demande la mise en place de stratégies, d'actions et de moyens au sein de leurs organisations afin de garantir une amélioration continue et ainsi parvenir à des pratiques exemplaires.

Par sa signature, le fournisseur accepte les engagements décrits dans cette charte vis-à-vis de Teréga, et à mettre en place une démarche de progrès si nécessaire afin de s'y conformer. Il s'engage à promouvoir auprès de ses salariés et sous-traitants les actions nécessaires afin de s'assurer que l'ensemble des principes de cette charte sont respectés. Il s'engage à mettre en place les outils de suivi de sa performance RSE et, à la demande de Teréga, à lui fournir les indicateurs RSE dont il dispose.

Teréga s'engage à accompagner ses fournisseurs dans la démarche autant que possible.



NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS

À tout moment, Teréga se réserve le droit de vérifier l'exécution des engagements pris par ses fournisseurs dans la présente charte ainsi que les démarches réalisées pour répercuter ces mêmes engagements auprès de ses sous-traitants.

Le non-respect du contenu de la charte achats responsables fera l'objet dans un premier temps d'une demande de Teréga de mise en place par le fournisseur d'un plan d'actions dédié afin de pallier aux déficiences constatées en matière de pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance.

Le manquement répété aux engagements dans la présente charte, pourra selon la gravité, entraîner la résiliation du contrat.



Siège social :
40, avenue de l'Europe
CS 20522
64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00
www.terega.fr

ACCORD ET SIGNATURE

Je soussigné(e) au nom et pour le compte de :

.....

accepte la Charte Achats Responsables de Teréga et engage notre entreprise à respecter les principes évoqués dans cette dernière.

NOM DE L'ENTREPRISE :

DATE :

FONCTION DU SIGNATAIRE :

SIGNATURE :